



Appel à projets  
2017

# ECOPHYTO II



Ensemble, réduisons l'utilisation des phytosanitaires.

*En lien avec le Plan national Ecophyto II, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie soutient les projets collectifs visant à réduire l'utilisation des phytosanitaires.*

**Quelles sont  
les actions soutenues ?**

**Sont principalement visés des  
projets collectifs reposant sur :**

- des actions d'animation, d'ingénierie, de conseil, d'appui technique, d'études, de formations, d'expérimentation, de communication ;
- des investissements concourant au développement de filières moins consommatrices d'intrants.

**A qui s'adresse  
cet appel à projets ?**

- Aux groupes d'agriculteurs
- Aux acteurs des filières économiques
- Aux collectivités locales
- Aux organismes de développement agricole

**Quels sont  
les engagements de  
l'agence de l'eau ?**

**2 millions d'euros  
mobilisés en 2017 !**

L'attribution d'aides  
peut atteindre 50 %  
des dépenses éligibles.

# ECOPHYTO II



Ensemble, réduisons l'utilisation des phytosanitaires.

**Quel est le calendrier de l'appel à projets ?**

Ouverture de l'appel à projet :

**3 avril 2017**

Date limite de dépôt des dossiers :

**28 juillet 2017**

Examen des projets :

**août à octobre 2017**

Décision de financement :

**Commission des interventions du 10 novembre 2017**

**Où trouver les documents téléchargeables ?**

Les documents sont consultables et téléchargeables sur le site [www.eau-artois-picardie.fr](http://www.eau-artois-picardie.fr)

-> rubrique Les appels à projets

Pour plus d'informations : Nolwenn THEPAUT  
[n.thepaut@eau-artois-picardie.fr](mailto:n.thepaut@eau-artois-picardie.fr)

**Comment faire acte de candidature ?**

Les dossiers finalisés devront parvenir à l'Agence de l'Eau Artois-Picardie sous format dématérialisé à l'adresse suivante :  
[demandepf@eau-artois-picardie.fr](mailto:demandepf@eau-artois-picardie.fr)

